



# ACTIVITES PERISCOLAIRES

## 1er TRIMESTRE 2022-2023

LES ACTIVITES SPECIFIQUES DU SOIR DEBUTERONT LUNDI 12 SEPTEMBRE.

Pour les enfants qui ont déjà un dossier complet validé par le Service Enfance et Jeunesse, il suffit juste de choisir les activités sur la feuille d'inscription.

Pour toute nouvelle inscription, il faut impérativement venir retirer un dossier en Mairie et le ramener complet avant le début des activités.

**Sans dossier complet l'enfant ne sera pas accepté aux ateliers périscolaires.**

**L'inscription à un atelier implique l'assiduité de l'enfant sur tout le trimestre.**

Aucun changement d'activité ne sera accepté en cours de trimestre.

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

**Les inscriptions débuteront jeudi 8 septembre à 8h30.**

**Elles pourront se faire soit en déposant la feuille remplie et signée à la mairie, soit en la renvoyant par messagerie à l'adresse : [contact@cravanche.fr](mailto:contact@cravanche.fr)**

**Toute inscription arrivée à la mairie ou dans la boîte aux lettres ou par mail avant le jeudi 8 septembre 8h30 ne sera pas prise en compte.**

**LE NOMBRE DES PLACES EST LIMITE,  
LES INSCRIPTIONS SONT PRISES DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE.**



**Aucun animateur ou enseignant n'est autorisé à récupérer les feuilles d'inscription.**

Les activités sont facturées au trimestre, même en cas d'absence (sauf justificatif médical) : 1.10€ de l'heure pour un habitant de Cravanche hors quotient familial. Vous pouvez retrouver l'ensemble des tarifs sur le site de la commune : <http://www.mairie-de-cravanche.fr/tarifs-sej-2022-2023/>

Vous pouvez également retrouver l'intégralité du règlement intérieur du service à l'adresse : <http://www.mairie-de-cravanche.fr/a-destination-des-parents/>



## Programmes et inscriptions en pièces jointes



### **ESPACE LOISIRS (8h00-12h15 et 13h30-18h00) :**

Si tes parents travaillent ou si tu as juste envie de partager un moment avec tes amis, participe aux mercredis à thème de l'espace loisirs : jeux, peintures, activités culturelles et sportives, sorties, rencontres intergénérationnelles, .....

Possibilité d'arrivée échelonnée : entre 8h00 et 8h45 et entre 13h30 et 14h30\*

Possibilité de départ échelonné : entre 11h30 et 12h15 et entre 16h30 et 18h00\*

*\*sauf en cas de sortie avec des horaires spécifiques*

L'inscription se fait avant le 20 du mois précédent. Il est toutefois possible après le 20 de rajouter des inscriptions (1 semaine de délai pour les repas).

### **Le petit déjeuner :**

*Le mercredi étant considéré comme un temps de relâche dans la semaine, il s'agit de proposer aux enfants et aux parents qui le souhaitent un petit moment de calme pour commencer la journée en douceur : une table (avec pain, confiture, lait, jus de fruits, ...) sera installée pour que tout le monde ait la possibilité de se restaurer.*

*Si un parent souhaite amener autre chose (yaourt, céréales, ...), il pourra le faire.*

*Les enfants ayant déjà déjeuné à la maison n'ont aucune obligation de venir à table, ils peuvent jouer pendant ce temps-là ; la table reste à disposition de tous jusqu'à 8h45.*

9h-10h : activité sportive pour enfants de l'école maternelle, activité manuelle ou découverte pour enfants de l'école élémentaire ;

10h30-11h30 : inversion des groupes

13h30 : temps calme pour tous

14h : activités de l'après-midi selon planning

**ATTENTION : certains mercredis, des sorties sont prévues soit à la journée avec repas tiré du sac, soit juste l'après-midi avec départ à 13h, ... merci de consulter le programme en amont afin d'éviter les désagréments le jour-même.**

## Dis, on fait quoi après l'école ?



### ACCUEIL DU SOIR, ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES ET ÉTUDES :

#### **Les enfants de l'école élémentaire :**

Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants :

- En accueil de loisirs (16h00-18h30)
- En études surveillées (16h00-17h00)
- En activités (16h15-17h30)

L'inscription validée, l'enfant se doit d'être présent toute la période (sauf accueil). Seules les absences justifiées par un certificat médical pourront être défalquées de la facturation.

Après l'étude ou l'activité, les enfants peuvent rejoindre l'accueil de loisirs jusqu'à 18h30.

Si votre enfant est inscrit dans une activité spécifique en fin de journée (et, de fait, ne fréquente pas l'étude), et intègre l'accueil de loisirs à 17h30, il aura la possibilité sur demande votre part, de se retrouver de 17h30 à 18h00 dans une salle au calme afin de pouvoir faire ses devoirs.

Cependant, il ne s'agit pas d'études surveillées, mais juste d'une mise à disposition d'une salle tranquille. Ce service pourra être mise en place pour 5 enfants minimum.

#### **Les enfants de l'école maternelle :**

Les maternelles auront le privilège chaque soir de s'essayer à différentes activités, organisées par l'équipe d'animation. Toute activité ne dépassera pas les 45 minutes (temps de rangement compris) afin de répondre à leurs besoins physiologiques. De ce fait, votre enfant sera en activité de 16h15 à 17h00.

Il pourra soit être récupéré à la fin de l'animation selon vos disponibilités, soit rejoindre l'accueil de loisirs.

Les activités contrairement aux élémentaires ne seront pas fixes, selon la fatigue de chacun, le programme pourra être revu (baby basket, danse, anglais, tablotin/peinture, land art/déco récup, LSF...)

L'inscription n'est plus indispensable pour participer à ces ateliers.

Vous pourrez retrouver chaque vendredi le programme pour la semaine suivante affiché à l'Île aux Mômes.

*Merci de prévoir un goûter.*



# Parent'aise

*Tout seul,*

*on va plus vite ;*

*Mais ensemble, on va plus loin !!!*

Cet atelier favorise les temps d'échanges, de rencontres entre parents et entre enfants autour d'une activité commune.

C'est un temps d'accueil libre et sans obligation qui encourage la démarche participative, par l'investissement des parents en tant qu'acteurs du lieu et détenteurs de savoirs.

Les parents sont confortés dans leur rôle éducatif, valorisés dans leurs savoir-faire, et les liens familiaux s'enrichissent.

Ces ateliers seront gratuits (sauf indication contraire) mais l'inscription préalable y est obligatoire afin d'optimiser le service, le nombre de places étant limité. Nous nous réserverons également le droit d'annuler en cas d'effectif insuffisant.

Parent'aise a, de manière générale, lieu le mardi de 17h30 à 18h30 dans la salle de restaurant scolaire (sauf caractère exceptionnel).

**SI VOUS SOUHAITEZ PARTAGER UNE PASSION OU UN SAVOIR-FAIRE AVEC D'AUTRES FAMILLES,  
N'HESITEZ PAS A EN PARLER AVEC MARYLIN. ELLE VOUS ORGANISERA VOTRE PARENT' AISE !!!**



Toutes les informations utiles seront affichées à l'Accueil de Loisirs.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Coordinatrice du S.E.J en Mairie au 03.84.26.07.10 ou [contact@cravanche.fr](mailto:contact@cravanche.fr) ou la directrice présente dans les bâtiments du S.E.J